Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le 06/07/2023



ID: 056-215601691-20230703-202307114-DE

EXTRAIT DU RECISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2023

COMMUNE DE **PLOUHINEC** L'an deux mil vingt-trois, le 03 juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la grande salle de l'espace Jean-Pierre Calloc'h, en séance publique, sous la présidence de Madame Sophie LE CHAT.

Morbihan

Présents: Mmes Sophie LE CHAT et Alexandra HEMONIC, M. Philippe LE GUYADER, Mme Julie LE LEUCH, M. Pierre STEPHANT, Mme Marina GERARD, M. Régis JAFFRE, Mme Audrey PESSEL, MM. Thomas FILLON et Michel GUILLEVIC, Nolwen LE TRIBROCHE, Mmes Sidonie BOUSSEMART, Maud COCHARD, Cathy CORVEC, MM. Jean-Marc CHABROL, Benoit CROQ, Jean-Philippe DE CHAVANE DE DALMASSY, Franz FUCHS et Jean-Jacques GUILLERMIC, Mme Emmanuelle JEHANNO, M. Guillaume KERVINGANT, Mmes Armande LEANNEC et Sabine LE BARON, M. Eddy LE CLANCHE, Mmes Marie-Christine LE QUER, Véronique LE SERREC, Stéphanie LE SQUER et Anne MILES.

Date de convocation 27 juin 2023

Date de publication

06 juillet 2023

Absent:

M. Stéphane SANCHEZ

Nombre de conseillers en exercices 29 présents 28 votants 29

Procuration:

Monsieur Stéphane SANCHEZ donne pouvoir à Madame Sophie LE CHAT

Secrétaire de séance :

Mme Emmanuelle JEHANNO

2023-07-1.1.4 - Subventions exceptionnelles

Rapporteur: Julie LE LEUCH

> Subvention exceptionnelle sur projet

Depuis fin 2022, l'association Bretagne Casamance organise, le mercredi après-midi tous les deux mois, des thés dansants, avec orchestre, sur la commune de Plouhinec. L'objectif est de créer du lien social en proposant aux retraités, une animation en semaine, tout en récoltant des fonds pour financer l'achat de fournitures scolaires pour les 4 600 enfants accompagnés par l'association en Casamance.

La faible fréquentation des premières éditions a créé un déficit dans les finances de l'association. En complément de la mise à disposition à titre gracieux de l'espace Jean-Pierre Calloc'h, il est proposé d'allouer une aide exceptionnelle d'un montant de 500,00 € afin d'accompagner l'association dans le démarrage de cette nouvelle activité.

Le projet de l'association a été présenté à la commission « monde Associatif » du 12 mai 2023 qui a émis un avis favorable.

> Subvention exceptionnelle à la création d'une association :

L'association « L'outil en main du Blavet à la Ria » créée le 14 avril 2023 s'impliquera activement dans la transmission des savoir-faire manuels et artisanaux auprès des jeunes de 9 à 14 ans.

A partir de septembre 2023, elle proposera des ateliers hebdomadaires encadrés par des bénévoles passionnés dans des locaux équipés et sécurisés mis à disposition par BBO Communauté. L'objectif est de faire découvrir des métiers, fabriquer des objets et/ou participer à la réalisation d'une œuvre commune. Les jeunes sont encadrés par

des bénévoles, des gens de métiers souhaitant animer les ateliers et faire découvrir leur profession.

Afin de soutenir la création de l'association de type 1 et organiser les premiers ateliers auprès des jeunes, l'association sollicite une aide exceptionnelle au démarrage d'un montant de 4 000,00 €, à répartir sur les communes de BBO Communauté.

Commune de Kervignac	30 %	1200,00€
Commune de Plouhinec	30 %	1200,00€
Commune de Merlevenez	20 %	800 €
Commune de Nostang	10 %	400 €
Commune de Sainte-Hélène	10 %	400 €

Selon la répartition proposée ci-dessus, la participation de la commune s'élèverait à 1 200,00 €.

Vu l'avis favorable de la commission du monde associatif du 12 mai 2023,

Après en avoir délibéré et voté, à la majorité (28 voix Pour et 1 abstention), l'assemblée délibérante :

ATTRIBUE les subventions présentées, ci-dessus.

Falt en mairie le 03 juillet 2023 Au registre suivent les signatures.

La Maire,

Sophie A CHA

La secrétaire de séance

Emmanuelle JEHANNO

T. Jehans

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le 06/07/2023

ID: 056-215601691-20230703-202307114-DE